

Ordre du jour

- 1) CONTRAT ARCHITECTE : CREATION ISSUE DE SECOURS AU SEIN DE L'EGLISE – AUTORISATION DE SIGNATURE ;
- 2) MAITRISE D'ŒUVRE : INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES RUE DU 6EME CUIRASSIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE ;
- 3) INSTALLATION FEUX TRICOLORES RUE DU 6EME CUIRASSIERS - CONSULTATION ;
- 4) CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT – CREATION CHEMIN PIETON, CREATION ZONE DE STATIONNEMENT, INSTALLATION FEUX TRICOLORES ET AMENAGEMENT PAYSAGER ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE ;
- 5) FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2022 ;
- 6) SORTIES SCOLAIRES « CLASSE DE MER » - AIDE AUX FAMILLES DE ST HILAIRE DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISES A L'EXTERIEUR ;
- 7) M57 – AUTORISATION DE PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS CHAPITRE A CHAPITRE ;
- 8) JURY CRIMINEL – TIRAGE AU SORT ;
- 9) QUESTIONS DIVERSES ;

L'an deux mil vingt-deux, le 13 mai à 19 heures 06, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle		x	LEMAIRE Marie Paule
AUBLIN Yolande		x	MORELLE Carole
LEPREUX Audrey	x		
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas		x	DEFAUX Maurice
BROUETTE Véronique	x		Arrivée à 19h12
CARLIER Benoît	x		Arrivé à 19h09
LAPOINTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie		x	
JACQUEMIN Guillaume	x		

Secrétaire de séance : Mr DA COSTA Augusto

Le compte-rendu de la précédente réunion n'appelle pas d'observation.

I – CONTRAT ARCHITECTE : CREATION ISSUE DE SECOURS AU SEIN DE L'EGLISE –
AUTORISATION DE SIGNATURE

À la suite de la convocation pour la commission de sécurité qui se tiendra le mardi 17/05, Monsieur le Sous-Préfet nous demande de lever les non-conformités émises lors de la visite périodique des pompiers. Les travaux de création d'une issue de secours dans la sacristie par suite d'une DP de 2013, celle-ci n'est pas conforme. Il faut donc faire en urgence des travaux de remise aux normes avec la création d'une issue de secours de 2UP de sortie en plus dans un mur de l'église.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition demande : Les cuves à mazout n'avaient pas été enlevées pour faire une sortie ?

Monsieur Le Maire répond : Non celles-ci ont été enlevées pour récupérer le local.

La capacité d'accueil d'après les pompiers est de 370 personnes, il faut donc 2 sorties de 5UP au total. Actuellement l'entrée ne correspond qu'à 3UP ne permettant l'accueil que de 100 personnes.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer un contrat avec l'architecte XIO ARCHITECTURES pour la réalisation des plans et démarches pour obtenir les autorisations pour la création d'une issue de secours supplémentaire de 2UP.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition demande : Qui est l'architecte ?

Monsieur Le Maire répond : XIO ARCHITECTURES comme le presbytère.

Monsieur JACQUEMIN conseiller de l'opposition émet une remarque : Avant tu demandais 3 devis pour pouvoir te positionner.

Monsieur Le Maire répond : Les travaux ne sont pas assez importants pour demander 3 devis et nous n'avons pas beaucoup de temps devant nous pour réaliser les travaux.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition émet une remarque : Il serait intéressant de demander 3 devis histoire de le mettre en concurrence.

Monsieur Le Maire répond : Ce sera fait pour la création de la salle de sport car un concours d'architecte sera lancé. XIO ARCHITECTURES a souvent été mis en concurrence et a toujours été le mieux placé.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition demande : Le devis de l'architecte est de combien ?

Monsieur Le Maire répond : 8250 € HT.

Monsieur QUENESSON et Monsieur JACQUEMIN conseillers de l'opposition émettent la remarque : Nous ne remettons pas en cause le fait qu'il faut faire les travaux mais le fait de toujours prendre le même architecte.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer le contrat.

Adopté à l'unanimité

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition ajoute que la prochaine fois l'opposition votera contre si un autre devis n'est pas fourni.

II – MAITRISE D'ŒUVRE : INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES RUE DU 6EME CUIRASSIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer avec ATC 59, un contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1900€ HT.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition demande : Où seront installés les feux ?

Monsieur Le Maire répond : Dans le bas de la rue du 6^{ème} Cuirassiers.

Adopté à l'unanimité

III – INSTALLATION FEUX TRICOLORES RUE DU 6EME CUIRASSIERS - CONSULTATION

A la suite d'une consultation pour la réalisation des travaux de pose et raccordement des feux, des devis ont été obtenus :

- 3 devis HT pour la fourniture, pose et raccordement des feux :

- EITF : 14934.60 €
- LEFEBVRE ELEC : 15294.41 €
- LONGELIN : 17000 €

- 1 devis pour le marquage au sol : AISNE APPLICATION : 1900 € HT

- 1 devis pour le Génie Civil : DESCAMPS TP : 5586 € HT

Monsieur Le Maire propose de retenir EITF.

Adopté à l'unanimité

IV - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT – CREATION CHEMIN PIETON, CREATION ZONE DE STATIONNEMENT, INSTALLATION FEUX TRICOLORES ET AMENAGEMENT PAYSAGER ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de travaux aux abords de routes départementales ou de travaux sur routes départementales, une convention doit être établie entre la Commune et le département.

Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation de signer la convention avec le Département pour la réalisation des travaux de :

- Création d'un chemin piéton à la sortie du village du 8 mai 1945
- Aménagement du trottoir devant le cabinet médical rue de la Liberté
- Installation des feux rue du 6^{ième} cuirassiers

Adopté à l'unanimité

V - FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2022

Monsieur Le Maire demande la validation des attributions de compensation de la CA2C pour l'année 2022 pour un montant de 26939€

Les conseillers de l'opposition qui ont refusé de prendre part au vote lors de la précédente réunion prétextant que la question n'était pas à l'ordre du jour et refusant de l'ajouter à celui-ci, ont décidé un vote à l'unanimité « la question étant à l'ordre du jour, du coup on va voter ».

Monsieur le Maire fait savoir que la CA2C a été surprise de la réaction de l'opposition sachant qu'il s'agissait d'une recette pour la commune et non d'une dépense.

Adopté à l'unanimité

VI - SORTIES SCOLAIRES « CLASSE DE MER » - AIDE AUX FAMILLES DE ST HILAIRE DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISES A L'EXTERIEUR

Pour donner suite à la demande d'aide financière d'une école extérieure à St-Hilaire, Monsieur Le Maire propose que la commune ne finance pas d'école hors du village et dans le cas où des familles rencontrent des difficultés, celles-ci doivent en faire la demande directement à la commune.

Adopté à l'unanimité

VII - M57 – AUTORISATION DE PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS CHAPITRE A CHAPITRE

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles.

Adopté à l'unanimité

VIII - JURY CRIMINEL – TIRAGE AU SORT

Le Conseil à procéder au tirage au sort du Jury Criminel :

- 1 – MAIRESSE épouse VERRIPS Sophie
- 2 – VEIGNIE Jean-Marie
- 3 – LEFORT Christophe

IX - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur JACQUEMIN conseiller de l'opposition à la suite d'une interpellation par le président du Club de Football demande quand le filet pare-ballon sera remplacé et demande si la main courante sera repeinte ?

Monsieur Le Maire répond qu'une demande de subvention a été faite mais n'a pas abouti. La commande a donc été faite par la commune.

Monsieur JACQUEMIN conseiller de l'opposition précise aussi que d'après le président du club, le supresseur ne fonctionne plus.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'est pas au courant et est même surpris car d'habitude, le président du club n'hésite pas à contacter la Mairie.

Monsieur Le Maire précise aussi que la main courante est repeinte par la CA2C et qu'il faut donc attendre le tour de la commune.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition demande si la commune va régulariser les payes des jeunes ayant travaillés pour l'ALSH.

Monsieur Le Maire répond qu'ils sont payés au 30^{ième} comme la règle le prévoit.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'un Conseiller Numérique habitant à St-Hilaire sera prochainement mis en place dans la commune et qu'une information sera faite dans le COMM'UNE INFO.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h01.

Vu Le Maire
Maurice DEFAUX